Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS Tél.: 05.34.36.12.40

Site Internet: www.fsgt31.fr accueil@31.fsgt.org



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires qui nous font progresser, 14 JUIN 2022 N° 41





- Réunion de la Commission,
- Résultats semaine 23,
- Sportivité semaine 23,
- Assemblée Générale des Clubs,
- Appel à candidature,
- Coupe de la Haute-Garonne,
- Coupe de Trintemps,
- Formulaire Chalenge de la Sportivité Clubs.

SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 Juin 2022:

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS et Laurent

SARDA.

RESULTATS

SEMAINE 23 DU 07/06/2022 AU 1/06/2022

| Coupe | de | Printemps | : | finale |
|-------|----|------------------|---|--------|
| Coupe | uc | 1 i iiii ciiips | • | unuic |

| | IO TEAM | 3 | - | 1 | ASEAT | |
|--|---------|---|---|---|-------|--|
|--|---------|---|---|---|-------|--|

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : finale

| MAZDALAND (7) | 0 | - | 3 | PASPORT | |
|---------------|---|---|---|---------|--|

RATTRAPAGE

Division: Promotion Excellence-Journée 17 retour (du 13/03/22)

| FC CNATOU'LOUSAIN | 5 | - | 3 | ASC CNES | |
|-------------------|---|---|---|----------|--|
|-------------------|---|---|---|----------|--|

Division: Promotion Excellence – Journée 18 retour

| ATHLETICO TOLOSA A | 0 | - | 6 | ALTRAN FOOT | |
|--------------------|---|---|---|-------------|--|
|--------------------|---|---|---|-------------|--|

Division: Promotion – Journée 14 retour (du 16/03/22)

| etitistoit t i i omtottoit | Vollinee 111eto | 77. | 207 | · · · · · | , | |
|----------------------------|-----------------|-----|-----|-----------|----------|--|
| AS EVOTEC | | 3 | - | 7 | NIMBA OT | |

| Non communication téléphonique du résultat | 2 | Feuille de match non parvenue | |
|--------------------------------------------|----------|-------------------------------|----------|
| Forfait | F | Litige | 41ª |
| Terrain impraticable | | Panne d'éclairage | RO |
| Décision Commission | | Demande club | 1 |

Feuille de match non parvenue dans les délais 🗢 match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 23

SIX avertissements pour **5** rencontres arbitrées.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

L'Assemblée générale des clubs aura lieu le jeudi 23 juin, à 19h, et change d'endroit cette année. Elle se déroulera à la Maison des Sports au 1 rue Abel Boyer, à Colomiers.

Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées.

Extrait du règlement concernant la présence des Clubs à l'Assemblée Générale :

Article 2 - § L : Tous les Clubs doivent assister à l'Assemblée Générale annuelle. Une amende sanctionnera les Clubs absents à cette Assemblée.

Article 2 - § M : Les Clubs absents à l'Assemblée Générale annuelle ne pourront prétendre recevoir les récompenses qui devraient normalement leur être attribuées.

<u>Extrait du règlement concernant la trésorerie des Clubs lors de l'Assemblée</u> Générale :

Article 31 - § A - 2 : Tout(e) Club(équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), sera **RETROGRADE(E)** en division **INFERIEURE** pour la saison suivante.

Article 31 - § A - 3 : Tout(e) Club (équipe) qui ne sera pas en règle avec la trésorerie de la Commission Départementale à la **FIN DE LA SAISON EN COURS** (c'est-à-dire sept jours avant la date de l'Assemblée), ne pourra prétendre à recevoir les récompenses qui devraient lui être attribuées, ni à participer à l'élection du bureau et aux différents autres votes qui pourraient avoir lieu le jour de cette Assemblée.

Les trésoriers ou dirigeants de club présents à l'Assemblée devront prendre leurs dispositions pour se mettre en règle financièrement.

APPEL A CANDIDATURE

Un de nos bénévole est démissionnaire de la commission.

Nous sommes donc à la recherche d'une nouvelle personne.

Si vous connaissez des personnes désireuses de rejoindre notre commission, celles-ci devront envoyer avant le 18 juin une lettre de candidature.

COUPE DE LA HAUTE-GARONNE

LES FINALISTES "







PASPORT FC MAZDALAND

COUPE DE PRINTEMPS

LES FINALISTES









FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS



ATTENTION: JUSTE QUELQUES JOURS POUR VOTER

La saison arrive à son terme..

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés. Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner <u>avant le 20 JUIN 2022</u>. Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement. Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT.** Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le deuxième (en bas), vous noterez parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées dans la saison (championnat, coupe Delaune et coupes départementales) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (2 votes à faire).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.

| A | | | |
|-------|--|--|--|
| CLUB: | | | |
| CLUD: | | | |

DIVISION EXCELLENCE

| EQUIPES | |
|-----------------------|--|
| USEMA COLOMIERS | |
| DYNAMO FC | |
| ASEAT | |
| LES SHADOCKS DE SEILH | |
| MECAPROTEC FC | |
| PASPORT | |
| FC POTO | |
| AJ SAINT EXUPERY | |
| ATHLETICO TOLOSA B | |

DIVISION PROM. EXCELLENCE

| EQUIPES | |
|--------------------|--|
| USA FOOT | |
| ALTRAN FOOT | |
| ASC CNES | |
| FC CANTOU'LOUSAIN | |
| AGATE FC | |
| IO TEAM | |
| LOLA | |
| ATHLETICO TOLOSA A | |
| OLYMPIQUE TOULOUSE | |

DIVISION HONNEUR

| EQUIPES | |
|------------------------|--|
| FC BALEC | |
| AS DRT | |
| FORZA VIOLA FC | |
| FC FONBO | |
| LES VIEILLES CANAILLES | |
| ASFP LUSITANOS | |
| MISTRAL PL | |
| SAINT ALBAN | |
| TOULOUSE SA | |

DIVISION PROMOTION HONNEUR

| EQUIPES | |
|--------------------|--|
| ASCA | |
| AS EVOTEC | |
| AS MATRA | |
| NIMBA OT | |
| FA ROQUES | |
| SOPRA STERIA FOOT | |
| SB SPORT FC | |
| ATHLETICO TOLOSA C | |
| TOLOSA DUCKS | |

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les trois équipes les « plus sportives », TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES (championnat et coupes).

| 1° | |
|----|--|
| 2° | |
| 3° | |



Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél.: 05.34.36.12.40 Site Internet: www.fsgt31.fr accueil@31.fsgt.org



L'adversaire et l'arbitre sont les partenaires
 qui nous font progresser_

30 NOVEMBRE 2022 N° 42



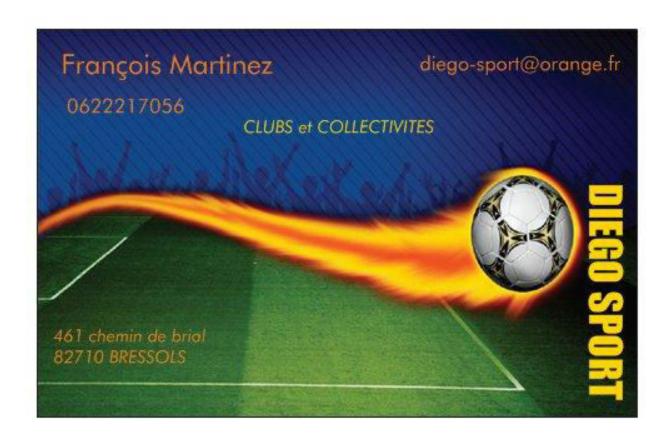




SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

<u>COMMISSION</u>: Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Joseph RICART et René SILHOL.

<u>PRESENTS</u>: ASCA, USA FOOT, ALTRAN CA SUD OUEST, FC BALEC, FC CANTOU'LOUSAIN, ASC CNES, USEMA COLOMIERS, AS DR TOULOUSE, DYNAMO FC, ASEAT, AS EVOTEC, FORZA VIOLA FC, US GRINTA, IO TEAM, LES SHADOCKS DE SEILH, ASFP LUSITANOS, AS MATRA, MECAPROTEC FC, NIMBA OT, PASPORT, FC POTO, RCLSP (ex FA ROQUES), AJ SAINT EXUPERY, SOPRA STERIA FOOT, ATHLETICO TOLOSA, TOLOSA DUCKS, O. TOULOUSE, TOULOUSE SA et l'équipe de Foot à 7 MAZDALAND.

ABSENTS: AGATE FC, VIEILLES CANAILLES, MISTRAL P.L., SAINT ALBAN, SB SPORTS FC.

Présence de l'arbitre Thierry MAZAC.

DEBUT DE LA SEANCE : 19h15

Tout d'abord, la Commission remercie tous les participants à cette Assemblée Extraordinaire (28 clubs sur 31 convoqués) et espère que chacun trouvera un certain intérêt à ce qui se fait et se dit durant cette soirée.

Avant d'avancer dans l'Assemblée, nous soulignons l'aimable présence de Mr Alain FOUCHE, membre de la CFA foot (Commission Fédérale des Activités) et qui pourra répondre à vos questions concernant la coupe de France Auguste Delaune.

Cette assemblée a été organisée en complément de celle du 22 juin qui, comme vous le savez, ne s'était pas déroulée dans de bonnes conditions. Nous avons voulu vous réunir pour vous faire un petit bilan (qui n'avait pas été fait au mois de juin) et vous remettre les récompenses que vous méritez.

Nous avons eu l'agréable retour de **José MARTINEZ**, qui après de nombreux mois d'absence, a pu participer à notre assemblée. Nous lui faisons tous une « haie d'honneur » et lui souhaitons de se rétablir encore plus.

En juin, nous avions souhaité la bienvenue avec la remise du fanion aux 2 nouvelles équipes, en espérant qu'elles ont passé une bonne saison au sein de notre comité, TOLOSA DUCKS et AS EVOTEC.

Deux scrutateurs avaient été nommés pour tenir le bureau de vote : Messieurs Laurent FOURNY (AJ SAINT-EXUPERY) et Maxime RABINOVITCH (PASPORT).

• COMPTE RENDU D'ACTIVITE :

La saison passée, cinq équipes n'ont pas reconduit leur engagement : US CAF, CPAM, NEW TEAM, SHAKHTAR TOLOSA et UJS TOULOUSE. Deux équipes sont venues nous rejoindre (citées plus haut)

Nous avions au début de la saison 36 équipes pour 34 associations affiliées.

Sur les 36 équipes ayant participé à la saison (11 équipes d'entreprises et 25 équipes locales), 12 disposaient d'un terrain, dont 9 à l'extérieur de Toulouse.

Le nombre de licenciés s'élevait à 986 licences.

Calendriers:

Nous avons pu équilibrer les équipes entre les « stabilisés », les « synthétiques » et les « herbes ». Vous avez vu que le début de la saison 2022-2023 débute mal car la mairie de Toulouse nous a

réduit nos créneaux et nous donne des terrains en plus mauvais état. Ce qui nous a contraint à prendre quelques décisions que nous vous détaillerons plus loin.

Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous faisons notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits.

Les « choix des jours de préférence» que vous faites lors de votre inscription ne concernent que les rencontres où vous êtes « recevant ». Par exemple, si le club qui vous reçoit a un créneau le vendredi, vous serez contraints de jouer ce jour là, même si pour vous cela ne convient pas.

Le calendrier qui fait foi est celui du bulletin. Alors soyez vigilants sur ce point (notamment pour les changements de dates ou terrains).

Si vous ne pouvez pas jouer pendant les vacances scolaires, donnez nous l'indication assez tôt car sinon nous considèrerons qu'il n'y a pas d'impératif pour vous et nous vous mettrons des rencontres si nécessaire. Nous essaierons dans la mesure du possible de vous éviter ces dates de vacances, en fonction des rencontres en retard à jouer. Nous vous demandons encore une fois de rester vigilants pour les matchs de rattrapage. Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir qu'elles joueront automatiquement pendant les journées de rattrapage, souvent programmées pendant les vacances scolaires. Aussi, si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports en l'état actuel des choses, alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'ils nous les attribuent. Certains nous ont donné une « indisponibilité » durant « toutes » les vacances scolaires. Si vous avez des rencontres à rattraper, cela va être difficile.

Pour un report de match, vous devez le demander au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « courrier électronique », la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe. Si ce document n'est pas fourni, la demande ORIGINALE, et obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

♦ Championnat:

L'ensemble des compétitions s'est déroulé dans un bon esprit en général. Voici les classements définitifs :

Rappel des critères pris en compte en cas d'égalité de points :

- nombre de rencontres jouées,
- 2 goal-average particulier entre les deux équipes,
- 3 classement au challenge de la Sportivité.
- goal-average général,
- 6 buts marqués.

| EXCELLENCE | | | | | | | | | | | | |
|------------------|-----------------------|-----|----|----|---|----|----|---|-------|----|----|-----|
| | EQUIPES | PTS | J | G | N | Р | Pé | F | Péfnp | Вр | Вс | DIF |
| 1 ^{er} | PASPORT | 56 | 16 | 13 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 51 | 15 | +36 |
| 2 ^{ème} | MECAPROTEC FC | 51 | 16 | 11 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 54 | 26 | +28 |
| 3 ^{ème} | ATHLETICO TOLOSA B | 43 | 16 | 9 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 32 | 33 | -1 |
| 4 ^{ème} | FC POTO (-2) | 40 | 16 | 8 | 2 | 6 | 0 | 0 | 0 | 56 | 31 | +25 |
| 5 ^{ème} | AJ SAINT EXUPERY | 39 | 16 | 7 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 31 | 44 | -13 |
| 6 ^{ème} | ASEAT | 37 | 16 | 6 | 3 | 7 | 0 | 0 | 0 | 28 | 36 | -8 |
| 7 ^{ème} | USEMA COLOMIERS | 32 | 16 | 4 | 4 | 8 | 0 | 0 | 0 | 28 | 40 | -12 |
| 8 ^{ème} | DYNAMO FC | 26 | 16 | 3 | 3 | 8 | 2 | 0 | 0 | 23 | 45 | -22 |
| 9 ^{ème} | LES SHADOCKS DE SEILH | 21 | 16 | 2 | 1 | 11 | 0 | 2 | 0 | 18 | 51 | -33 |

| PROMOTION EXCELLENCE | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|--------------------|-----|----|----|---|----|----|---|-------|----|----|-----|
| | EQUIPES | PTS | J | G | N | Р | Pé | F | Péfnp | Вр | Вс | DIF |
| 1 ^{er} | FC CANTOU'LOUSAIN | 55 | 16 | 13 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 65 | 24 | +41 |
| 2 ^{ème} | ASC CNES | 46 | 16 | 9 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 40 | 27 | +13 |
| 3 ^{ème} | ALTRAN FOOT | 42 | 16 | 7 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 | 54 | 34 | +20 |
| 4 ^{ème} | AGATE FC (-2) | 40 | 16 | 8 | 3 | 4 | 0 | 0 | 1 | 32 | 21 | +11 |
| 5 ^{ème} | O. TOULOUSE | 40 | 16 | 8 | 2 | 4 | 0 | 2 | 0 | 46 | 40 | +6 |
| 6 ^{ème} | ATHLETICO TOLOSA A | 36 | 16 | 6 | 3 | 6 | 0 | 1 | 0 | 20 | 40 | -20 |
| 7 ^{ème} | USA FOOT | 28 | 16 | 3 | 4 | 8 | 0 | 1 | 0 | 31 | 66 | -35 |
| 8 ^{ème} | LOLA | 25 | 16 | 2 | 4 | 9 | 0 | 1 | 0 | 22 | 35 | -13 |
| 9 ^{ème} | IO TEAM | 22 | 16 | 2 | 1 | 12 | 0 | 0 | 1 | 30 | 59 | -29 |

AGATE FC / O.TOULOUSE: 2-3*3F0

| HONNEUR | | | | | | | | | | | | |
|------------------|----------------------------|-----|----|----|---|----|----|---|-------|----|----|-----|
| | EQUIPES | PTS | 7 | G | N | Р | Pé | F | Péfnp | BP | ВС | DIF |
| 1 ^{er} | TOULOUSE SA | 57 | 16 | 13 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 58 | 15 | +43 |
| 2 ^{ème} | FORZA VIOLA FC | 51 | 16 | 11 | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 49 | 23 | +26 |
| 3 ^{ème} | SAINT ALBAN | 41 | 16 | 7 | 6 | 1 | 0 | 1 | 1 | 37 | 26 | +11 |
| 4 ^{ème} | ASFP LUSITANOS | 40 | 16 | 8 | 2 | 4 | 2 | 0 | 0 | 34 | 30 | +4 |
| 5 ^{ème} | MISTRAL P.L. (-2) | 34 | 16 | 6 | 3 | 6 | 0 | 1 | 0 | 31 | 43 | -12 |
| 6 ^{ème} | FC FONBO(-2) | 32 | 16 | 6 | 1 | 8 | 0 | 1 | 0 | 47 | 51 | -4 |
| 7 ^{ème} | FC BALEC | 27 | 16 | 4 | 2 | 7 | 1 | 2 | 0 | 30 | 53 | -23 |
| 8 ^{ème} | LES VIEILLES CANAILLES(-2) | 23 | 16 | 3 | 2 | 9 | 1 | 1 | 0 | 24 | 39 | -15 |
| 9 ^{ème} | AS DRT | 22 | 16 | 2 | 2 | 10 | 0 | 2 | 0 | 22 | 58 | -36 |

| PROMOTION | | | | | | | | | | | | |
|------------------|-------------------------------------------|-----|----|----|---|---|----|---|-------|----|----|-----|
| | EQUIPES | PTS | J | G | N | Р | Pé | F | Péfnp | BP | ВС | DIF |
| 1 ^{er} | NIMBA OT | 49 | 15 | 11 | 1 | 3 | 0 | 0 | 0 | 55 | 24 | +31 |
| 2 ^{ème} | AS MATRA(-2) | 46 | 15 | 11 | 1 | 2 | 1 | 0 | 0 | 55 | 26 | +29 |
| 3 ^{ème} | TOLOSA DUCKS | 43 | 15 | 9 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 56 | 26 | +30 |
| 4 ^{ème} | SB SPORTS FC | 38 | 15 | 8 | 1 | 4 | 1 | 1 | 0 | 48 | 42 | +6 |
| 5 ^{ème} | FA ROQUES(-2) | 32 | 15 | 6 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | 34 | 37 | -3 |
| 6 ^{ème} | AS EVOTEC | 29 | 15 | 4 | 2 | 9 | 0 | 0 | 0 | 35 | 53 | -18 |
| 7 ^{éme} | ASCA | 25 | 15 | 4 | 1 | 7 | 1 | 2 | 0 | 26 | 61 | -35 |
| 8 ^{ème} | SOPRA STERIA FOOT | 25 | 15 | 3 | 2 | 9 | 0 | 1 | 0 | 26 | 57 | -31 |
| 9 ^{ème} | ATHLETICO TOLOSA C | 13 | 8 | 1 | 2 | 5 | 0 | 0 | 0 | 15 | 30 | -15 |
| | ATHLETICO TOLOSA C FORFAIT MATCHS RETOURS | | | | | | | | | | | |

ASCA / SOPRA STERIA FOOT: 3-0*3F0

♦ <u>Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin</u>:

42 équipes se sont engagées dans cette compétition dont **sept** équipes de Foot à 7, BELLA BARBARIANS, O. BOURASSOL, AS CNRS, AS MATRA 7, MAZDALAND, FC POTO 7, AS SAINT LOUP CAMMAS.

La compétition s'est déroulée dans un très bon esprit. Pour la finale, **PASPORT** a battu l'équipe de foot à 7 MAZDALAND.

© Coupe de Printemps:

Cette coupe aussi s'est bien déroulée jusqu'au bout et a vu l'équipe de **IO TEAM** s'imposer devant une équipe d'excellence, l'ASEAT.

© Coupe Auguste Delaune :

8 équipes ont participé à la phase départementale. Félicitations à **FC CANTOU'LOUSAIN** qui s'est hissé jusqu'en huitième de finale.

Coupe Occitane:

25 équipes ont participé à cette compétition. C'est l'équipe du **FC POTO** qui remporte cette coupe devant celle de MECAPROTEC FC.

♦ Sélection Haute-Garonne:

Nous avons relancé la Sélection départementale, en vue de disputer le « lever de rideau » de la finale de la Coupe de France Auguste Delaune qui s'est déroulée le 26 juin à Toulouse. Notre Sélection y a affronté la sélection de Paris « FSGT 75 ».

♦ Litiges:

Sur 376 matchs arbitrés, 166 "sorties temporaires", 23 exclusions pour « double cartons », 323 "avertissements" et 21 "exclusions". Nous comptons sur vous pour se ressaisir.

♦ Bilan Forfaits:

Toutes compétitions confondues, nous avons eu 39 forfaits pour 415 matchs programmés, soit 9,397%. Une équipe a déclaré forfait pour les matchs retours.

C'est ENORME au vu des problèmes que nous avons avec l'attribution des terrains. Des décisions ont donc été prises en ce qui concerne ce point là, et vous seont présentées plus loin.

Excellence: 69 matchs arbitrés + 2 forfaits,

Promotion Excellence: 65 matchs arbitrés + 6 forfaits,

<u>Honneur:</u> 70 matchs arbitrés + 8 forfaits, <u>Promotion:</u> 60 matchs arbitrés + 7 forfaits,

<u>Coupe Delaune:</u> 15 matchs arbitrés + 2 forfaits, <u>Coupe Occitane:</u> 48 matchs arbitrés + 9 forfaits,

Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin: 35 matchs arbitrés + 5 forfaits,

Coupe de Printemps: 14 matchs arbitrés + 2 forfaits,

♦ Licences:

Les dépôts de licences se sont bien déroulés dans l'ensemble. Les renouvellements se font directement par les dirigeants.

Une fois qualifiés, les joueurs peuvent pratiquer avec une pièce d'identité ou la licence de la saison précédente.

- Vous devez enregistrer vous-même les licences sur le site, aussi bien pour les renouvellements que pour les nouveaux licenciés.
- **2** Les dépôts et retraits des licences ne peuvent se faire que **le lundi après-midi**, de 15h30 à 20h00, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours de la semaine, vous devrez téléphoner pour savoir si un membre est présent, ceci afin de ne pas venir pour rien.
- ❸ Si vous déposez les licences un autre jour, vérifiez que le dépôt est complet. Les demandes de licences incomplètes ne seront pas prises en compte. Donc tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence en règle ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.

Dossier complet pour une nouvelle licence

Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + Carton blanc avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton + Paiement chèque ou virement bancaire (joindre avis de virement)

Dossier complet pour un renouvellement licence

Création du lot de licences sur le site + Impression et fourniture du bordereau du lot saisi + Bordereau de commande licences + Paiement chèque ou virement bancaire (joindre avis de virement)

• Vous nous apportez les demandes individuelles des nouveaux licenciés ainsi les bordereaux de demande, ainsi que le chèque correspondant à la quantité de licences demandées.

<u>ATTENTION</u>: les photos d'identité devront être nouvelles, non photocopiées et non redécoupées sur l'ancienne licence. Elles devront permettre l'identification du joueur lors des rencontres et donc TRES CLAIRES et NETTES. Toute autre photo sera automatiquement refusée et la licence non délivrée.

- Outilisez le bon côté : celui sur lequel n'est pas marqué « ADHERENT ».
- 6 Une fois imprimées, nous vous avertissons par le biais du bulletin.

A compter de la DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES à la commission vous disposez d'un DELAI DE 1.5 Mois AU MAXIMUM (soit 6 semaines) pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (retrait des cartons licences + retour des licences à valider + retrait des licences validées par la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par des LICENCES NON VALIDEES seront AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES et ne pourront plus PARTICIPER aux rencontres de leurs équipes sous peine de SANCTIONS (match perdu pour le club).

Depuis l'informatisation des licences, le correspondant de l'association ainsi que les responsables des activités devront être obligatoirement licenciés, car pour remplir les champs correspondants sur le net, si ces personnes ne sont pas licenciées, le site ne les reconnaîtra pas et ne les prendra pas en compte.

Le responsable du club doit être en possession d'un **Certificat médical** ou d'une **Attestation médicale** pour que chacun de ses joueurs puisse pratiquer.

En ce qui concerne le règlement des licences, **évitez de nous donner une multitude** de chèques. Faites nous en un global pour chaque dépôt.

Si vous prenez des licences sans l'assurance FSGT, vous devez nous fournir la ou les attestations des assurances concernées.

Le tarif des licences est le suivant :

39.70 € avec assurance.

Pour les licenciés évoluant dans d'autres disciplines et dans un autre club, il y a des règles à respecter pour pouvoir jouer dans un club à 11 :

- Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans un autre club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)
- Les licenciés d'une autre discipline évoluant dans le même club seront qualifiés lorsque la commission aura en sa possession le carton blanc.

<u>Important :</u> Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

Concernant les échanges « foot à 11-foot à 7 », il existe des quotas:

- Trois joueurs de foot à 11 peuvent jouer dans une équipe de foot à 7.
- Quatre joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans une rencontre de foot à 11.
- Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

♦ La saison 2022-2023:

Augmentations:

Pour la saison 2022-2023, la commission n'applique pas d'augmentation à ses tarifs d'affiliation si ce n'est l'augmentation des tarifs fédéraux et des licences.

Nouvelle compétition:

A partir de cette saison, la commission a décidé d'organiser chaque année une nouvelle rencontre, entre le vainqueur du championnat Excellence et le vainqueur de la coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin.

Cette rencontre se déroulera chaque saison à l'approche de Noël et s'intitulera « **Trophée des champions** ».

Cette année, elle aura lieu le mercredi 21 décembre à 19h45 sur le terrain de Lardenne synthétique. Comme c'est la même équipe qui a gagné les deux compétitions, la rencontre opposera **PASPORT** à **BOCAAZDA** (ex MAZDALAND), le finaliste de la coupe.

Le règlement de cette compétition vous sera envoyé prochainement.

***** Les forfaits:

Nous rencontrons de grosses difficultés pour obtenir des créneaux terrains avec la Mairie de Toulouse. Pour cette saison on nous a attribué **9 créneaux** (7 stabilisés, 1 herbe et 1 synthétique) + **2 créneaux** affectés à 2 clubs résidents (2 synthétiques) par semaine.

La nouvelle problématique avec la mairie de Toulouse et les réactions et commentaires des responsables chaque fois qu'il y a un forfait, notre activité fsgt est sous surveillance et que nous sommes informés qu'au delà de 3 créneaux non utilisés régulièrement ils nous seront supprimés. Nous demandons donc aux clubs concernés un peu plus de responsabilité, et toutes ces péripéties nous contraignent à prendre des décisions à ce sujet :

Tout forfait sera dorénavant pénalisé d'une **amende de 25€**, **quelque soit la date** à laquelle vous nous avertissez.

N'oubliez pas que notre règlement intérieur vous permet de vous rendre au terrain et jouer la rencontre même si vous n'avez pas suffisamment de joueurs, en vous faisant prêter des joueurs par l'équipe adverse.

Cela dans le but de réduire la problématique du forfait ; vous aurez match perdu, mais cela évitera de prendre l'amende et vous n'aurez pas le « 0 point » du forfait. Cela vous comptera uniquement en match perdu.

Nouvelles dotations:

Les dotations des différents challenges de la sportivité passent à 500€ pour les maillots, 180€ pour les shorts, 125€ pour les chaussettes et à partir de cette saison, nous rajoutons une dotation de chasubles, soit 72€.

Rappels importants :

Frais d'arbitrage:

En ce qui concerne les frais d'arbitrage, la règle dit que vous devez régler l'arbitre <u>avant le match</u>. Cependant, si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de l'indemniser après le match. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si en dernier lieu, l'indemnité ne parvient pas le lundi qui suit la rencontre.

Ces frais ont augmenté de 2€ (indemnité de déplacement) :

46€, 8€ d'indemnité d'arbitrage, et 36€ de frais de déplacement (soit **23€ par équipe pour 1 arbitre**).

Terrains et horaires des rencontres (voir aussi chapitre « vérifications feuilles de match et début des rencontres »):

Durant la saison 2021-2022, la plupart des équipes ont tenu leur engagement concernant la ponctualité. Nous vous en remercions et appelons les quelques équipes encore dissidentes à faire un petit effort.

Feuilles de match :

Pour éviter tout litige :

- Réclamer auprès de l'arbitre l'exemplaire correspondant (original au vainqueur ou recevant en cas de match nul, double au perdant ou visiteur en cas d'égalité).
- **2** Envoyer sous 48 heures cet exemplaire à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi.

Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite. N'attendez pas que la sanction « tombe » sur le bulletin.

• Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Vérifications feuilles de match et début des rencontres:

Pour éviter toute réclamation :

- Le capitane doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, aucune réclamation concernant le joueur fautif ne sera admise.
- ② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.
- Un contrôle systématique des licences est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. Donc vous devez attendre que ce contrôle soit fait avant d'aller vous échauffer sur le terrain.

D'autre part, « une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, TOUTES LES VERIFICATIONS d'usage et les formalités administratives ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête ne pourra pas prétendre à participer à la rencontre ».

Pour éviter d'être comptée forfait et toutes les conséquences qui en découlent, la rencontre pourra se déroulée, mais l'équipe fautive aura match perdu avec 1 point.

Et il est bien évidemment hors de question de remplir la feuille de match à la fin de la rencontre.

Les arbitres ne se conformant pas à ces décisions pourront être sanctionnés.

Respect des couleurs : (Art 14 - § A)

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des **deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

Vous avez dorénavant en votre possession le mémento des équipes

Renvoi des feuilles de match :

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.

© <u>COMPTE RENDU FINANCIER</u> :

La bonne santé financière de la commission permet de reconduire les tarifs.

Le bilan financier est joint au dossier de chaque club.

© COMPTE RENDU D'ARBITRAGE:

Nous vous rappelons que pour être **représentatif**, un arbitre doit faire au moins **deux matchs par mois**.

Nous préconisons qu'il en fasse trois afin d'améliorer la qualité des désignations.

• DEBAT:

Au cours du débat, plusieurs questions importantes ont été exposées.

• La rentrée de touche au pied en coupe Delaune :

Alain Foucher à répondu que la CFA était en train d'étudier la question.

2 <u>Les phases de barrages :</u>

Alain Foucher nous confirme que cette saison encore, il y aura un tour de barrage entre les « provinciaux ».

Appels téléphoniques à l'issue des matchs :

L'appel téléphonique des scores nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de feuille de match.

Vous pouvez également envoyer le résultat par courrier électronique.

C'est l'équipe gagnante qui doit communiquer le résultat, ou l'équipe recevante en cas de match nul.

4 Autres questions :

Toutes les autres questions posées vont être étudiées par la commission et les décisions vous seront communiquées rapidement.

6 APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS:

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :

Compte rendu d'activité : **28** pour, à l'unanimité. Compte rendu financier : **28** pour, à l'unanimité. Compte rendu d'arbitrage : **28** pour, à l'unanimité.

6 ELECTION DU BUREAU:

L'élection du bureau a eu lieu le 23 juin.

78 mandats, 78 suffrages exprimés.

Pierre-Jean BERNARD : 77 voix,

Bruno CADART : 75 voix, Patrick FINKBEINER : 76 voix, Francis LACOMME : 78 voix, José MARTINEZ : 78 voix, Marcel MARTINS : 78 voix,

Joseph RICART : 75 voix, René SILHOL : 78 voix.

Tous les candidats sont élus.

Nous vous remercions pour votre confiance.

QUELQUES CONSEILS:

Avant de passer à la remise des récompenses, quelques derniers conseils sont rappelés, afin d'éviter des petits désagréments la saison prochaine.

Rôle des dirigeants :

Le rôle des dirigeants est de calmer et retenir leurs joueurs et non pas de les exciter.

Les remplacements tournants ont été instaurés en partie dans ce but.

Match remis:

Lorsqu'un match est remis, et que vous avez deux équipes ou plus dans votre club, vous devez faire attention à la journée de Championnat correspondant à ce match remis. En effet, un joueur ne pouvant pas jouer dans les deux équipes la même semaine, il faudra vérifier lors de ce match remis qu'il n'a pas participé à la rencontre de l'autre équipe au cours de la journée correspondante. Alors soyez vigilants sur ce point.

Feuilles de match :

Il faut à tout prix faire des efforts pour remplir la feuille de match (inscrire les **noms en premier et en majuscules**) dans les meilleurs délais par le club recevant afin que le club visiteur puisse l'utiliser correctement à son tour. **Surtout, veillez à ne pas la remplir pliée.**

D'autre part, en début de saison vous recevez le nombre exact de feuilles que vous avez besoin pour les différentes compétitions. Aussi si vous « prêtez » une de vos feuilles à l'équipe adverse, vous devez vous débrouiller pour la récupérer.

Sinon toute nouvelle demande à la commission sera facturée 5€.

Les bulletins :

Les bulletins ne servent à rien si vous ne les lisez pas et nous remarquons (suite aux questions que vous nous posez), que vous lisez uniquement les résultats et le calendrier, et ce dernier pas toujours attentivement.

Nous en faisons un toutes les semaines, et vous avertissons quand il n'y en a pas. Alors si vous ne l'avez toujours pas reçu le vendredi, contactez la commission pour vous renseigner.

Sans retour de votre part, nous ne pouvons pas savoir que vous ne l'avez pas reçu et considérons que vous avez pris connaissance des informations s'y trouvant.

Terrains extérieurs :

Les équipes disposant d'un terrain à l'extérieur de Toulouse doivent s'assurer qu'il n'est pas impraticable : c'est le club qui est responsable du traçage et de l'équipement du terrain.

© REMISE DES RECOMPENSES :

Comme les saisons précédentes, la Commission a récompensé en priorité la « Sportivité ».

Les équipes récompensées en championnat (coupe + ballon):

Division Promotion: TOLOSA DUCKS (3^{ème}), AS MATRA (2^{ème}), NIMBA OT (1^{ère}).

<u>Division Honneur :</u> SAINT ALBAN (3^{èmè}), FORZA VIOLA FC (2^{ème}), TOULOUSE SA (1^{ère}).

<u>Division Promotion Excellence</u>: ALTRÁN FOOT (3^{ème}), ASC CNES (2^{ème}), FC CANTÓU'LOUSAIN (1^{ère}).

<u>Division Excellence</u>: ATHLETICO TOLOSA B (3^{ème}), MECAPROTEC FC (2^{ème}), PASPORT (1^{ère}).

Les équipes récompensées en Coupes Départementales :

Demi-finalistes Coupe de Printemps: ALTRAN FOOT et SAINT ALBAN (coupe+ ballon).

Finaliste Coupe de Printemps : ASEAT (coupe+ ballon).

Vainqueur Coupe de printemps : IO TEAM (coupe + trophée + ballon).

Demi-finalistes Coupe de Haute-Garonne : AS MATRA et DYNAMO FC (coupe + ballon)

Finaliste Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : MAZDALAND (coupe + ballon).

Vainqueur Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin : PASPORT (coupe + trophée + ballon).

Les équipes récompensées en Coupes Occitane :

<u>Demi-finalistes Coupe Occitane</u>: USEMA COLOMIERS et LES SHADOCKS DE SEILH (coupe+ballon).

Finaliste Coupe Occitane : MECAPROTEC FC (coupe+ ballon).

Vainqueur Coupe Occitane: FC POTO (coupe + trophée + ballon).

Les équipes récompensées en Coupe de France Auguste Delaune :

L'équipe du comité ayant été le plus loin en Coupe Delaune, 1/8^{eme}, reçoit un ballon : FC CANTOU'LOUSAIN.

Les récompenses de la Commission :

Clubs ou dirigeants qui, de l'avis de la Commission œuvrent pour garder l'esprit FSGT dans nos compétitions, et qui sont sans reproche au point de vue administratif (plaque + ballon): DYNAMO FC, IO TEAM, AS EVOTEC et ESTEVES Kévin.

La Sportivité Clubs :

Nous avons demandé aux équipes de chaque poule de voter pour les équipes de leur groupe qui leur semblaient le plus en accord avec la Sportivité ainsi que parmi toutes celles qu'elles ont rencontrées. Certaines équipes n'ont pas répondu, c'est dommage car elles étaient gagnantes.

Voici vos choix:

Promotion : ASCA (assiette + ballon).

<u>Honneur</u>: FORZA VIOLA (assiette + ballon).

<u>Promotion Excellence</u>: IO TEAM (assiette + ballon). Excellence: ASEAT (assiette+ ballon).

La Sportivité Clubs Générale:

```
10<sup>ème</sup> LES VIEILLES CANAILLES.
9<sup>ème</sup> PASPORT.
8<sup>ème</sup> AS DRT.
7<sup>ème</sup> FORZA VIOLA FC.
6<sup>ème</sup> IO TEAM
5<sup>ème</sup> FC POTO
4<sup>ème</sup> ALTRAN FOOT
3<sup>ème</sup> ATHLETICO TOLOSA B (assiette + ballon).
2<sup>ème</sup> ASEAT (assiette + ballon).
1<sup>ère</sup> FC CANTOU'LOUSAIN (assiette + ballon).
```

Le Challenge de la Sportivité Arbitres:

Nous avons aussi demandé aux arbitres de nous indiquer tout au long de l'année les équipes les plus agréables à arbitrer.

Voici le résultat :

20^{ème} AS EVOTEC.

```
19<sup>ème</sup> AS MATRA.
18<sup>ème</sup> IO TEAM.
17<sup>ème</sup> FONBO FC.
16<sup>ème</sup> FC POTO.
15<sup>ème</sup> ASCA.
14<sup>ème</sup> LOLA.
13<sup>ème</sup> O. TOULOUSE.
12<sup>ème</sup> ATHLETICO TOLOSA A.
11ème ATHLETICO TOLOSA B (un ballon).
10<sup>ème</sup> USEMA COLOMIERS (un ballon).
9<sup>ème</sup> MISTRAL P.L. (absent, non récompensé).
8<sup>ème</sup> FORZA VIOLA FC (un ballon).
7<sup>ème</sup> PASPORT (un ballon).
6ème SOPRA STERIA FOOT (sac ballons+drapeaux+un ballon).
5ème FC CANTOU'LOUSAIN (sac ballons+drapeaux+un ballon).
4<sup>ème</sup> USA FOOT (chasubles jaunes+un ballon).
```

```
3<sup>ème</sup> ASC CNES (assiette+chaussettes).
2<sup>ème</sup> DYNAMO FC (assiette + shorts).
1<sup>ère</sup> ALTRAN FOOT (trophée + maillots).
```

Voici le résultat pour les 2 catégories :

<u>Honneur-Promotion</u>: SOPRA STERIA FOOT (assiette+ballon). Excellence-Promotion Excellence: ALTRAN FOOT (assiette+ballon)

Pour info, voici le palmarès de ce challenge depuis sa création :

2014 = ATHLETICO TOLOSA C

2015 = ASC CNES

2016 = TOLOSA FOOT SYSTEM

2017 = PASPORT

2018 = TOLOSA FOOT SYSTEM

2019 = AS MATRA

2022 = ALTRAN FOOT

Le Challenge de la Sportivité (Coupe Delaune):

Les 10 premières équipes sont récompensées, mais certaines n'étant pas présentes, les ballons ont été distribués aux suivants dans le classement.

```
15ème AJ SAINT EXUPERY
14ème LES SHADOCKS DE SEILH
13ème MECAPROTEC FC
12ème USEMA COLOMIERS (un ballon).
11ème LES VIEILLES CANAILLES (absent, non récompensé).
10ème ASFP LUSITANOS (un ballon).
9ème TOLOSA DUCKS (un ballon).
8ème FC CANTOU'LOUSAIN (un ballon).
7ème TOULOUSE SA (un ballon).
6ème ALTRAN FOOT (un ballon).
5ème SOPRA STERIA FOOT (un ballon).
4ème FONBO FC (absent, non récompensé).
3ème ATHLETICO TOLOSA A (un ballon).
2ème ASCA (un ballon).
1ère PASPORT (un ballon).
```

Remise exceptionnelle:

La commission a remis deux jeux de maillots qui n'avaient pas été retirés par les équipes il y a quelques années. Nous avons pris les suivants aux classements :

```
« 2<sup>ème</sup> SPORTIVITE 2016 » : FA ROQUES.
```

« 2ème SPORTIVITE 2019 » : SOPRA STERIA FOOT.

Le Challenge de la Sportivité:

Les 20 premières équipes sont récompensées, mais certaines n'étant pas présentes, les ballons ont été distribués aux suivants dans le classement.

```
27<sup>ème</sup> AJ SAINT EXUPERY (un ballon).
```

26^{ème} LOLA (absent, non récompensé).

25^{ème} DYNAMO FC (parti avant la remise, non récompensé).

24ème LES VIEILLES CANAILLES (absent, non récompensé).

23^{ème} ASC CNES (un ballon)..

22ème FA ROQUES (un ballon).

21^{ème} MISTRAL P.L. (absent, non récompensé).

20^{ème} SAINT ALBAN (absent, non récompensé).

```
18<sup>ème</sup> USA FOOT (un ballon).
17<sup>ème</sup> TOLOSA DUCKS (un ballon).
16ème MECAPROTEC FC (un ballon).
15<sup>ème</sup> FC POTO (un ballon).
14<sup>ème</sup> FORZA VIOLA FC (un ballon).
13<sup>ème</sup> TOULOUSE SA (un ballon).
12ème AS EVOTEC (2 ballons+porte-licences).
11ème AS MATRA (3 ballons+porte-licences).
10<sup>ème</sup> AS DRT (3 ballons+porte-licences).
9<sup>ème</sup> O. TOULOUSE (parti avant la remise, non récompensé).
8<sup>ème</sup> FC BALEC (sac ballons+drapeaux+2 ballons).
7<sup>ème</sup> ASCA (sac ballons+drapeaux+2 ballons).
6<sup>ème</sup> IO TEAM (sac ballons+chasubles roses+drapeaux+ 2 ballons).
5<sup>ème</sup> ALTRAN FOOT (chaussettes+drapeaux+ballon).
4<sup>ème</sup> FC FONBO (absent, non récompensé).
3<sup>ème</sup> SOPRA STERIA FOOT (shorts + ballon).
2ème FC CANTOU'LOUSAIN (maillots).
1<sup>ère</sup> ATHLETICO TOLOSA A (maillots + porte-clefs).
```

Félicitations à tous pour votre sportivité.

Le classement général de ces deux challenges vous sont envoyés en pièce jointe.

Voici le palmarès de ce challenge depuis sa création :

2004 = AS CHAMPION 2

19^{ème} PASPORT (un ballon).

2005 = AB SPORTS

2006 = ATHLETICO TOLOSA A

2007 = FORZA VIOLA FC

2008 = MECAPROTEC FC

2009 = MISTRAL

2010 = MECAPROTEC FC

2011 = USEMA COLOMIERS

2012 = TCMS A

2013 = SOPRA GROUP

2014 = PASPORT

2015 = AS DRT

2016 = FA ROQUES

2017 = FSGT AUCAMVILLOISE

2018 = SOPRA FOOT

2019 = AS DRT

2022 = ATHLETICO TOLOSA A

Un dernier trophée a été décerné à **José MARTINEZ** pour son « précieux dévouement tout au long de ces années » et remis par **Etienne BALLBE** (USEMA COLOMIERS) un des plus anciens dirigeants encore en poste.

Le tirage au sort parmi les clubs présents à l'assemblée pour gagner un ballon n'ayant pas pu être fait sur place, il a été réalisé à la commission et les 2 équipes chanceuses sont :

- LES SHADOCKS DE SEILH et ASFP LUSITANOS (ballon à venir chercher à la commission).

Cette saison, la commission a exceptionnellement distribué : 83 ballons, 5 jeux de maillots, deux jeux de shorts, deux jeux de chaussettes, deux jeux de chasubles et diverses coupes.

MERCI à nos partenaires, **François MARTINEZ**, dépositaire de la marque JOMA, et **Sauveur HURTADO**, de l'entreprise SELALI pour leurs collaborations dans toutes ces dotations.

© <u>CLOTURE DE L'ASSEMBLEE</u> :

Nous conclurons en vous rappelant notre satisfaction concernant l'ambiance qu'il y a au cours de nos rencontres et vous souhaitant de continuer dans cette voie-là.

Nous remercions aussi pour sa participation à cette assemblée Alain FOUCHE.

Bonnes saison à tous.